Mairie de Lux

2 rue Raymond Balaÿ

71100 LUX

DOSSIER DE CANDIDATURE

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ)

Année 2026/2027

A retourner en Mairie avant le 7 novembre 2026

1. Fiche de renseignement
2. Candidature
3. Autorisation parentale
4. Règlement intérieur du Conseil Municipal des Jeunes

1. Fiche de renseignement

Partie candidat

NOM .....

Prénom .....

Date de naissance ..... Fille/ garçon .....

École.....

Classe …….

Adresse .....
.....

Code postal .... Ville .....

Téléphone ..... Mail .....

Je soussigné (e) ..... Déclare être candidat au Conseil Municipal des Jeunes de LUX pour l'année 2026/2027.

Partie des représentants légaux

Père/ Mère /Tuteur

NOM .....

Prénom .....

Téléphone ..... Mail .....

NOM .....

Prénom .....

Téléphone ..... Mail .....

Fait à .....

Le .....

Signature du candidat

Signature du représentant légal

2. Candidature

1. Que représente pour toi, le Conseil Municipal des Jeunes ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2. En quelques lignes, présente-nous tes motivations, tes idées, tes projets pour la ville, ce que tu souhaites améliorer ou créer sur ta commune :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3. Peux-tu te présenter en quelques lignes : (loisirs, hobbies, familles, etc.)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3. Autorisation parentale

Mon enfant souhaite devenir membre du Conseil Municipal des Jeunes de la Commune de LUX.

Afin de lui permettre de participer à ce dispositif, il est nécessaire de remplir cette autorisation parentale.

Je soussigné(e) .....

Adresse .....
.....

Représentant légal de l'enfant (Nom et prénom) .....

- Autorise mon enfant à déposer sa candidature au CMJ pour l'année 2026/2027
- Autorise mon enfant à participer à toutes les actions liées au Conseil Municipal des Jeunes.
- Autorise mon enfant à être véhiculé par les moyens de transports de la commune, pour tout déplacement dans le cadre du CMJ.
- Autorise mon enfant à être filmé, photographié sans contrepartie financière, seul ou en groupe dans le cadre du CMJ et que son image puisse être diffusée dans les moyens de communications tel que presse, plaquettes, site de la Commune....
- Autorise mon enfant à recevoir par voie postale, par mail, les différentes informations relatives au CMJ (invitations, réunions, programmes, rendez-vous...)
- Atteste avoir pris connaissance du fonctionnement du CMJ et en accepte l'organisation.

Fait à ..... Le .....

Signature du responsable légal (précédé de la mention «lu et approuvé »)

4. Règlement intérieur du Conseil Municipal des Jeunes

La commune a fait le choix de mettre en place un Conseil Municipal de Jeunes.

Il n'existe aucun texte législatif concernant la mise en place d'un Conseil Municipal de Jeunes.

Toutefois, il doit faire l'objet d'un projet cohérent s'inscrivant dans la création d'un règlement intérieur qui permet de poser un cadre déontologique.

Les objectifs :

- Être un espace de paroles pour l'identification des besoins et souhaits des jeunes
- Réaliser leurs projets
- Créer un lieu d'expression des jeunes du village.
- Faire participer les jeunes à la vie de la commune.
- Favoriser les débats et les échanges.
- Améliorer la vie du village à travers la mise en place de projets.
- Développer les relations intergénérationnelles.
- Proposer des actions au développement durable.

Les règles déontologiques

Toutes les actions relatives au Conseil Municipal des Jeunes doivent impérativement et en toutes circonstances, respecter la liberté absolue de la conscience de l'enfant et la notion de laïcité.

Le Conseil Municipal des Jeunes est avant tout un espace de proposition, voire de décision (dans le cadre du fonctionnement interne du CMJ) et d'expression où les jeunes peuvent émettre librement leurs avis sur les différents sujets et projets qui le concernent et qu'il désire voir aboutir.

Rôle des encadrants

- Aider les jeunes à organiser leur travail en groupe au sein des commissions et à progresser dans leur réflexion.
- Susciter et initier l'échange entre les jeunes conseillers et répondre à leurs interrogations concernant l'avancement de leurs projets.
- Veiller à l'écriture du compte rendu des commissions.
- Aider progressivement les jeunes conseillers à tendre vers une plus grande autonomie.
- Faire respecter le Règlement Intérieur, en cas de non-respect des règles, avertir les parents et/ou sanctionner par une exclusion temporaire des réunions de travail.

Sa mission

Le Conseil Municipal des Jeunes de la ville de Lux est :

- Force de consultation : il donnera son avis sur des projets qui lui seront proposés. Il établira les liens entre les jeunes et les représentera auprès de la municipalité.
- Force de proposition : il élaborera des projets.
- Force d'action : il contribue à la concrétisation de projets sur la ville sur des thèmes divers (solidarité, festivités, créativité, santé, environnement, lien intergénérationnel…). Fonctionnant lors des commissions, les jeunes pourront inviter les élus du Conseil Municipal concernés par le projet, avant de délibérer au Conseil Municipal des Jeunes.

Les projets du CMJ pour les investissements devant faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal, seront présentés par Monsieur Le Maire ou son représentant.

Les moyens matériels

Un lieu sera mis à disposition des jeunes conseillers du CMJ pour les réunions de travail et les commissions, ce pourra être la salle du conseil ou une autre salle communale.

Règles communes au Conseil Municipal des Jeunes

- Prévenir en cas d'empêchement
- Arriver à l'heure
- Lever la main avant de prendre la parole et attendre l'autorisation du président de séance
- Être respectueux de ses interlocuteurs et rester courtois même en cas de désaccord majeur
- Ne pas tenir de propos injurieux
- Ne pas porter de jugement de valeur
- Les conseils municipaux sont publics Droits et devoirs du conseiller jeunes

Les devoirs :

- S'investir dans les projets du Conseil Municipal Jeunes
- Être porteur de projets et œuvrer à leur réalisation pour améliorer le quotidien des jeunes du village
- Favoriser le lien entre les générations de la commune
- Participer à une manifestation citoyenne ou intergénérationnelle de la commune
- Assister à un conseil municipal des adultes
- Assister aux réunions
- S'informer des besoins des jeunes de la commune
- Informer les jeunes du village des actions du CMJ
- Être respectueux et communiquer avec les membres du CMJ

- Être le représentant des jeunes auprès des élus municipaux adultes

Les droits

- Les conseillers sont égaux et ont les mêmes droits.
- Proposer des projets ou actions
- Organiser des manifestations culturelles ou de loisirs, des fêtes ou des expositions
- Exprimer ses opinions
- S'impliquer dans des actions locales ou nationales
- Donner aux jeunes la possibilité de participer à la vie citoyenne en faisant part de leurs idées.
- Donner son pouvoir à un autre conseiller afin de le représenter au conseil.

Démission

En cas de démission d'un conseiller municipal jeune, il n'y aura pas de remplacement.

Modification du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur peut être modifié par délibération du Conseil Municipal des Jeunes de LUX.

Règlement proposé aux membres du Conseil Municipal des Jeunes de LUX.

Signature du conseiller jeune

Signature des représentants légaux